

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville

N° de professionnel inscrit sur vos feuilles de soins (N° AdeLi)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Téléphone Portable Télécopie E-mail

Les formations Orion Santé 2010

Complétez la ou les dates et le(s) lieu(x) en fonction des calendriers

Thèmes de formation	Dates de formation	Lieux de formation
Alimentation entérale et parentérale à domicile		
Coordination à domicile et dossier de soins infirmiers		
Infections associées aux soins		
Infirmière libérale et surveillance médicamenteuse		
Infirmière libérale nomenclature et prescription		
L'infirmière libérale face aux conduites addictives		
La chimiothérapie anticancéreuse : Théorie et pratique		
Maladie d'Alzheimer et maladies apparentées		
Prise en charge coordonnée et éducation		
Prise en charge de la douleur à domicile		
Prise en charge du patient diabétique		
Risque cardiovasculaire et traitements anticoagulants		
Soins palliatifs et relation d'aide à tous les âges de la vie		

- Je m'engage à participer à l'intégralité de la formation
- Je joins à ce bulletin un chèque de caution de 120 € par formation à titre de caution
- Je joins une feuille de soins barrée attestant de mon activité d'infirmière libérale (pour les remplaçants, merci de joindre votre contrat de remplacement)

L'inscription

1. Vous devez nous faire parvenir à l'adresse mentionnée sur le bulletin d'inscription et dans les plus brefs délais, ce bulletin d'inscription dûment complété, en n'omettant pas d'identifier la ou les formations auxquelles vous souhaitez participer.

2. Vous devez y joindre obligatoirement :

- une feuille de soins barrée
- un chèque de caution destiné à la réservation de votre inscription d'un montant de 120 € par formation

Votre inscription ne sera effective qu'après réception de votre dossier complet par ORION SANTE qui vous retournera, dès réception, **une confirmation de votre inscription.**

Une convocation accompagnée d'un contrat individuel de formation, envoyée dans le mois qui précède la formation vous précisera l'adresse exacte du lieu de formation, les dates et les horaires à respecter.

Votre indemnisation

Dans le cadre de la Convention Nationale des Infirmiers, c'est l'Assurance Maladie qui prend en charge entièrement le coût des formations.

Une pose et votre repas de midi sont inclus (sauf boissons alcoolisées).

L'hébergement éventuel sur le lieu de formation est exclu.

Pour ces formations, vous serez indemnisé **236.25 € par jour de formation (75 AMI) dans la limite de 7 jours de formation par an.** Cette indemnité pour perte de ressources vous sera versée par la CPAM de votre lieu d'exercice. **En aucun cas, vous ne devez exercer d'activité professionnelle pendant les heures de formation.**

Au terme de la formation, **ORION SANTE vous remettra une attestation de participation. Vous devrez la compléter et la faire parvenir accompagnée d'une enveloppe timbrée à l'adresse de votre CPAM et d'un Relevé d'Identité Bancaire à SANTE FORMATION 2** (La démarche concernant l'indemnisation sera précisée sur l'attestation).

SANTE FORMATION 2, organisme de gestion de la formation continue conventionnelle, après vérification, y apposera son cachet et l'adressera à l'aide de l'enveloppe timbrée que vous lui aurez fournie, directement à la CPAM de votre lieu d'exercice. **Celle-ci versera vos indemnités sur votre compte bancaire dans les deux mois qui suivent la réception de l'attestation validée par SANTE FORMATION 2.**

Votre Chèque de caution / désistement

Le chèque de caution vous sera restitué au terme de la formation. Un éventuel désistement total ou partiel qui interviendra **sans motif grave dûment justifié moins de 8 jours ouvrables avant le 1er jour de la formation, donnera lieu à l'encaissement du chèque.**

L'indemnité pour perte de ressources ne vous sera versée par votre CPAM que si vous participez à l'intégralité de la formation.